



Je ne suis pas
à vendre



Association canadienne d'aide au crime
Canadian Crime Victims Association
1-800-222-8477



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police

Canada

Sont-elles victimes?

- ~ Font-elles le travail convenu et reçoivent-elles le salaire promis?
- ~ Sont-elles forcées ou contraintes à travailler?
- ~ Ont-elles leurs papiers et documents de voyage ou pièces d'identité avec eux?
- ~ Profère-t-on des menaces à leur endroit ou envers leurs proches?
- ~ Sont-elles libres de partir?

La traite de personnes est un phénomène multidimensionnel, perpétré à l'échelle internationale. Cette forme d'esclavage moderne se caractérise par l'**exploitation** de femmes, d'hommes et d'enfants qui sont privés de liberté. Les Nations Unies estiment que la traite de personnes et le trafic d'armes sont la deuxième source de revenus au monde pour le crime organisé.

Ne pas confondre passage de clandestins et traite de personnes

Si les deux termes sont souvent utilisés de façon interchangeable, il importe de faire la distinction entre les deux. La principale différence tient à la notion d'exploitation.

Quelle est la différence entre les deux?

Le **PASSAGE DE CLANDESTINS** est une forme de **migration illégale** où il y a un passage organisé d'une personne à la frontière, habituellement en échange d'une somme d'argent et parfois dans des conditions dangereuses. Les rapports entre le passeur et le migrant clandestin relèvent d'une **transaction volontaire** et prennent généralement fin lorsque le client parvient à la destination visée. Le volet financier de la transaction peut être acquitté par le versement ponctuel d'une somme au passeur avant l'arrivée ou par des versements échelonnés par la suite.



La **TRAITE DE PERSONNES** implique l'**exploitation** de sujets par la force, la coercition, la menace, la fraude ou la tromperie et peut impliquer des actes qui constituent généralement une violation des droits de la personne. **Les victimes peuvent être assujetties à des travaux forcés, à la prostitution ou à diverses autres formes d'asservissement.**

Les rapports entre le trafiquant et la victime ne prennent pas fin à l'arrivée à destination, car la victime est habituellement contrainte à une servitude pour dettes (assujettissement à des travaux forcés pour acquitter une dette). Contrairement au passage de clandestins, la **traite de personnes** peut avoir lieu entre deux pays ou à l'intérieur d'un même pays.

La traite de personnes internationale

La traite internationale est associée aux cas de victimes migrantes qui, durant le processus de la traite, traversent une frontière internationale. Bien qu'un passage clandestin soit possible, les personnes victimes de la traite ne pénètrent pas nécessairement dans un pays de façon clandestine ou illégale. Elles peuvent détenir un passeport, un visa ou un permis de travail valide.

La traite de personnes à l'intérieur du pays

Si la traite de personnes est habituellement associée aux cas de victimes migrantes, il peut aussi s'agir d'un phénomène qui se produit à l'intérieur des frontières d'un même pays. Certains secteurs plus défavorisés de la population canadienne peuvent constituer un bassin éventuel de victimes de la traite de

personnes. Des adolescents en fugue de même que des personnes peuvent être attirés dans les centres urbains ou migrer de façon volontaire.

Les promesses faites aux victimes

- ~ Argent
- ~ Travail
- ~ Études
- ~ Liberté
- ~ Vie de rêve
- ~ Aide financière à la famille
- ~ Vie meilleure
- ~ Avenir prometteur

Comment reconnaître les victimes

- ~ Ne parlent ni français ni anglais;
- ~ Proviennent de pays étrangers;
- ~ Ne connaissent pas leur quartier, même si elles y habitent ou y travaillent depuis longtemps;
- ~ Paraissent être contrôlées et peuvent montrer des signes d'intimidation ou de peur;
- ~ Sont contraintes dans leurs mouvements ou ne peuvent quitter leur emploi;
- ~ Montrent des signes de violence physique (coups et blessures);
- ~ Peuvent montrer des signes de malnutrition;
- ~ Peuvent être accompagnées de leur trafiquant;
- ~ Peuvent être déplacées fréquemment par leur trafiquant.



Quel est l'état d'esprit des victimes?

- ~ Ne se considèrent pas victimes de traite de personnes. Elles ne perçoivent pas avoir besoin d'aide parce qu'elles ont un toit, de la nourriture et considèrent avoir un emploi payant;
- ~ Apprennent à se méfier des étrangers, en particulier des agents de la paix. Elles ont un sentiment de peur et de méfiance envers le gouvernement et les agents de la paix (peur d'être expulsées du pays dans les cas de traite internationale);
- ~ Peuvent croire que bien qu'elles soient exploitées, leur situation actuelle est meilleure que dans leur pays d'origine;
- ~ Peuvent ne pas connaître leurs droits ou ont été intentionnellement mal informées de leurs droits au Canada;
- ~ Peuvent avoir peur pour leur famille ou leur proche dans leur pays d'origine. Certains trafiquants menacent de faire du mal à leur famille si elles n'obéissent pas ou si elles dénoncent ou coopèrent avec les agents de la paix.

Si vous, ou quelqu'un de votre entourage, subissez cette forme d'exploitation, communiquez avec votre service de police local.

Si vous souhaitez signaler un crime en toute confidentialité, communiquez avec Échec au Crime au **1-800-222-TIPS (8477)**.

Nous rejoindre

Gendarmerie royale du Canada

Le Centre national de coordination contre la traite de personnes

Quartier général – Ottawa **613 993-2325**

Région de la capitale nationale - Ottawa

613 998-1750 Section des questions d'immigration et de passeport
613 952-4200 (24 h)

Région de l'Ontario

1 800 387-0020 (24 h)

Région du Québec

514 939-8306 Section des questions d'immigration et de passeport – Montréal
Ailleurs au Québec **1 866 227-2124** (24 h)

Région de l'Atlantique

Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador
1 888 270-2266 (24 h)

Région du Pacifique

Colombie-Britannique et Yukon
604 598-5306 Section des questions d'immigration et de passeport – Surrey

Région du Nord-Ouest

Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest
403 699-2680 Section des questions d'immigration et de passeport – Calgary

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.grc.gc.ca